

# LES PIEDS DANS LE PLAT

## COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DE CAP LOCALES DE RECOURS EN APPEL D'ÉVALUATIONS (26 ET 27 JUIN 2014)

<http://cgt17-dgfp.perso.sfr.fr/>

Manifestement, le nouveau système d'évaluation, inauguré l'an passé, a produit cette année ses effets, à savoir faire baisser sensiblement le nombre de recours d'agents mécontents de leur appréciation devant les commissions administratives paritaires. De fait, on ne comptait en 2014 que sept dossiers de recours pour l'ensemble des trois CAPL de notre département, dont quatre étaient défendus par la CGT Finances publiques (11 recours en 2013).

L'élargissement du nombre d'agents obtenant « quelque chose » a probablement eu un effet dissuasif, mais aussi une bonne part d'écœurement devant les annonces gouvernementales de blocage du point d'indice, et la poursuite de la politique anti fonctionnaires et de démantèlement des droits sociaux qui était celle de Sarkozy, et que Hollande n'a cessé de poursuivre et d'amplifier. Cette trahison permanente des volontés exprimées par les travailleurs lors des élections de 2012, sur fond de climat politique et social délétère, ne peut que conduire bon nombre de collègues au découragement.

Notre tâche comme organisation syndicale est de combattre cette démoralisation en utilisant tous les leviers de défense des intérêts collectifs, y compris les recours d'évaluation, pour tenter de limiter les reculs que nous subissons sur tous les plans. Bien sûr, nous préférons aider les collègues à régler les litiges en amont des CAPL, par la préparation pragmatique des entretiens devant l'Autorité Hiérarchique. Mais ce que nous tenons à bien préciser pour tous les agents, c'est qu'il faut rester vigilant devant l'évolution des appréciations de son dossier, et surtout ne pas hésiter à contacter les représentants de la CGT en cas de doute ou pour obtenir une aide ou un avis.

Dans chacune de ces CAP locales les délégués de la CGT Finances publiques 17 ont effectué, à l'ouverture des réunions, la déclaration liminaire suivante (nous étions lors de ces réunions la seule organisation syndicale à faire une déclaration) :



### DECLARATION LIMINAIRE

*Le mécontentement social qui monte dans le pays, et qui a trouvé récemment à s'exprimer, tant dans les grèves et manifestations des fonctionnaires le 15 mai dernier, que dans la grève des cheminots et les mouvements des intermittents du spectacle ces dernières semaines, montre que le monde du travail n'accepte plus de voir ses droits sociaux et les quelques protections dont il dispose encore, sacrifiés sur l'autel de la rentabilité du capital financier.*

*Ce gouvernement a trahi dès le premier jour, et ne cesse de trahir depuis, les aspirations que les salariés et la jeunesse avaient exprimées voici deux ans en chassant l'ancienne majorité, et en élisant un président et une majorité de députés des partis en qui ils portaient leur confiance. Mais le président et leurs gouvernements n'ont fait que poursuivre et amplifier la politique anti-sociale de leurs prédécesseurs.*

*Les fonctionnaires se voient chargés, par les thuriféraires de la rente financière, de tous les maux qui gangrènent le système économique, dont la crise est devenu désormais le mode d'existence normal. Nous serions, à écouter les dirigeants des grands groupes financiers et les médias à leur service, uniquement des fauteurs de dépenses et de dette. C'est oublier un peu vite les gigantesques versements des fonds publics vers les profits privés, ainsi que les multiples cadeaux fiscaux qui n'ont pas cessé depuis des décennies, à l'avantage du grand capital et de la fortune.*

*Les attaques contre les effectifs des fonctionnaires publics n'ont jamais cessé depuis une trentaine d'années. Le blocage des rémunérations est annoncé sur huit années, ce qui vient s'ajouter aux pertes accumulées depuis des années. La sécurité sociale, les régimes de retraites, et le statut de la fonction publique se sont vu attaqués, et peu à peu entamés par nombre de coups successifs. Mais aujourd'hui il semble que le gouvernement veuille en passer à une étape qualitativement beaucoup plus grave. Nous avons déjà alerté les agents sur le contenu anti-fonctionnaires particulièrement grave du Rapport Pêcheur. Ce sont à présent les déroulements de carrières et les régimes indemnitaires qui se voient menacés de blocage, voire de régressions. Autrement dit, ce sont les derniers maigres avantages des agents de l'État qui sont remis en cause.*

*On chercherait à désespérer totalement les fonctionnaires que l'on ne s'y prendrait pas autrement. Ainsi en est-il de l'annonce par notre administration de la réduction de la « prime de performance », qui relevait déjà d'une quasi-aumône, de 150 à 120 euros par an. Comment qualifier une telle décision, qui n'a aucune justification économique, et qui ne relève que de l'idéologie anti-fonctionnaire : mesquinerie ? brimade ? provocation ? On ne sait trop. Mais ce que nous savons, en revanche, Monsieur*

*le président, c'est que cette mesure ne fait qu'ajouter du sel sur les plaies ouvertes au moral des agents. L'écoeurement le dispute à l'incrédulité. Alors, nous en sommes là ? Il faut croire que la bassesse et l'ignominie des politiques et des financiers dont ils se font les fidèles valets, est bel et bien sans limites, autre que leur propre crainte de la mobilisation des fonctionnaires...*

*Et nous voici donc réunis aujourd'hui, Monsieur le président, pour débattre de l'«évaluation» de collègues dont on va savamment et en toute hypocrisie administrative soupeser les «mérites» comparés à coups de qualificatifs plus subjectifs et incertains les uns que les autres. Mais comment ose-t-on encore «évaluer» les agents, alors que chaque mois on les vole un peu plus, tout en ne cessant de leur demander plus d'«efforts» et de travail supplémentaire ?*

*Nous n'avons jamais eu grande illusion sur l'exercice en question, Monsieur le président, car nous savons bien que tout est ici écrit d'avance et que le paritarisme ne joue en la matière que le rôle d'habillage de la pénurie et d'une concurrence totalement artificielle entre agents. Cependant par respect pour nos collègues et pour le mandat qu'il nous ont confié, nous porterons devant vous, dans cette commission, la défense des intérêts collectifs et individuels de tous et de chacun.*

\*\*\*\*\*

La direction a répliqué en défendant le système d'évaluation existant au motif qu'il leur paraît « équilibré » et juste, ce que nous contestons. Le président s'est aussi offusqué de nos propos et a contesté que les primes aient un contenu anti fonctionnaire, en arguant qu'elles font partie du contrat de performance dans la réalisation du contrat passé avec le ministère du budget, et qu'elles relèvent du principe de réalisation des objectifs.

Il souligne que les évaluations sont du rôle de la CAP.

### **Examen des recours en appel de notation :**

**Dans la CAPL n°1 (inspecteurs),** un seul dossier était présenté devant la CAPL, et défendu par une autre organisation syndicale. La demande a été rejetée en totalité.

\*\*\*\*\*

**Dans la CAPL n°3 (catégorie C),** un seul dossier était à examiner, dossier défendu par la CGT. Nous avons pu obtenir un mois de réduction sur ce dossier.

\*\*\*\*\*

**Dans la CAPL n°2 (catégorie B),** la CGT portait trois des cinq dossiers soumis à cette CAP. Nous avons obtenu une valorisation d'un mois et une valorisation de deux mois, tandis qu'une autre valorisation de un mois était également accordée à un autre dossier.

Le troisième dossier que nous portions chez les B concernait un dossier à l'évidence particulier, à savoir un recours présenté par notre camarade Roger BUFETEAU, secrétaire de notre section syndicale CGT Finances publiques de Charente Maritime. Bien que le recours en évaluation constitue effectivement une démarche personnelle et individuelle de chaque agent, nous avons cependant décidé, à travers le recours déposé par notre camarade, de poser clairement et autrement qu'en paroles générales, la question du pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires, et de mettre par la même occasion la hiérarchie locale devant ses responsabilités.

Lors de la discussion sur son propre dossier, Roger BUFFETEAU **a bien évidemment quitté la séance**, tout en précisant avant de sortir à l'adresse du président de la CAPL, **que son souhait n'était pas d'obtenir au niveau local une majoration plus forte, mais bien plutôt d'accéder à une tribune nationale pour défendre une position syndicale.** Ainsi, la réserve de majorations existant au niveau local n'a pas été amputée du fait de cette démarche, et **a donc été sans incidence sur la répartition sur les autres demandes.**

Nous sommes intervenus sur ce dossier, en dénonçant en premier lieu l'inanité des prétendues «comparaisons» par l'administration entre les agents, en exposant que, sur ce dossier comme sur les autres il est impossible de comparer objectivement et avec précision l'activité d'un agent avec celle d'un autre. Cette opération s'avère déjà délicate entre agents d'un même service, mais quand il s'agit de services différents, de missions différentes, de filières différentes, l'exercice relève alors de la subjectivité, de la langue de bois administrative, quand ce n'est pas de la foire d'empoigne entre les chefs de service, voire du favoritisme et de l'arbitraire le plus total. Et bien souvent les appréciations deviennent des prétextes infondés exprimés dans un jargon administratif hypocrite.

#### **Puis nous avons déclaré :**

*« En second lieu, le recours de Monsieur BUFFETEAU vise à mettre en évidence l'exigence de la reconnaissance du travail des agents des finances publiques et des fonctionnaires d'État en général, par le rattrapage des pertes considérables accumulées sur leur pouvoir d'achat, par suite des décisions funestes des gouvernements successifs, ces dernières encore aggravées par les récentes mesures iniques du gouvernement VALLS de blocage des rémunérations sur huit années, pendant que l'on nous annonce pour demain, le blocage des déroulements de carrière et des promotions, et une « remise à plat » de nos régimes indemnitaires qui risque bien d'entraîner une baisse des primes des agents des Finances Publiques. Tout cela, nous l'avons dit, et nous le répétons ici au nom de la CGT Finances publiques, au nom d'une politique gouvernementale tout entière au service du capitalisme financier,*

qui au nom de « la dette » entend capter la plus grande part des richesses créées et une part toujours plus grande des ressources publiques.

« Par son recours, Monsieur BUFFETEAU entend donc interpellier notre hiérarchie locale, autrement que verbalement, sur l'accumulation des pertes de pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis des décennies, ces pertes que chacun ressent péniblement chaque mois dans sa vie, mais que les politiques justifient en parlant d'« évolution en masse salariale » et de GVT (« Glissement, vieillissement, technicité ») pour culpabiliser les fonctionnaires pris individuellement, et pour lesquelles l'administration locale ou nationale ne cesse de nous répéter qu'elle « ne peut rien y faire » et que ces questions « ne relèvent pas de sa compétence ».

« Vous ne nous répondez pas, Monsieur le président, vous ne nous répondez jamais, ni sur les pertes de pouvoir d'achat, ni sur les diminutions incessantes des moyens. Vous ne répondez pas sur la souffrance quotidienne des agents de base à qui l'on demande toujours plus et qui gagnent toujours moins. Vous nous répondez toujours et invariablement que « le sujet est national ».

« Le recours présenté par Monsieur BUFFETEAU a pour objet de dire, au nom de la CGT et au compte de tous les agents :  
« **Nous n'acceptons pas !** ».

« Nous n'acceptons pas en effet que cette nouvelle administration fusionnée soit faite sur le dos des catégories C, B et A, tous ces agents de base que l'on a oubliés au moment de la « distribution des récompenses ». **Nous n'acceptons pas que les « économies » résultant des suppressions de postes, correspondent en fait, pratiquement au montant du « gavage » des super-primes de certaines catégories supérieures.**

« À travers le recours de Monsieur BUFFETEAU, la CGT Finances publiques de Charente-Maritime entend mettre sur la table la réalité des pertes de pouvoir d'achat subies depuis une trentaine d'années par les fonctionnaires publics, et qui par leur accumulation sur une aussi longue période conduit en fait les agents de la fonction publique à une véritable dévalorisation de leur statut social. Je rappelle à cet égard que la désindexation des traitements des fonctionnaires sur l'inflation date de 1983. Il fut un temps où un inspecteur des impôts faisait figure de notable, où un contrôleur était considéré comme aisé et où un agent C passait pour avoir une bonne situation. Tout cela relève d'un passé bien révolu aujourd'hui. Tous les fonctionnaires de base ont vu leur situation sociale écrasée sous l'effet de la baisse relative de leurs rémunérations, pendant qu'à l'autre pôle de la société la fortune et la rente enregistraient des records de profits sans cesse en hausse.

« Je voudrais citer ici un document officiel qui est le Journal Officiel JORF n°0060 du 12 mars 2014 qui publie un arrêté daté du 3 mars 2014, arrêté qui en son article 1 expose l'évolution comparée du taux de l'inflation (et encore ne s'agit-il que des chiffres produits par l'INSEE, dont on sait l'écart considérable qu'ils présentent avec l'évolution des dépenses courantes en matière de produits de première nécessité, et des « dépenses contraintes » qui pèsent de plus en plus lourd dans le budget des salariés, mais passons...), inflation donc, mise en rapport avec l'évolution de la valeur annuelle du point d'indice entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2013. Ainsi nous constatons qu'alors que l'inflation a augmenté en quatre ans de + 6,3 %, la valeur moyenne du point, elle, n'est passée que de 55,0260 € à 55,5635 €, autrement dit une augmentation de + 0,98 %. L'État reconnaît donc officiellement que la valeur du point a perdu en quatre années 5,32 %. Ceci pour la période la plus récente, et pour ce qui concerne uniquement la valeur du point, mais nous ne pouvons pas ignorer que ces pertes viennent s'ajouter à toutes celles cumulées dans les décennies passées, et d'autre part à bon nombre d'autres facteurs de diminution de notre pouvoir d'achat.

« Je demande que ce document, le JORF n°0060 du 12 mars 2014, soit annexé au PV de cette CAP.

« Ainsi, pour s'en tenir à la seule période du 1er janvier 2000 à avril 2014, les prix déterminés par l'indice INSEE « hors tabac » ont augmenté de 24,74 %, pendant que notre pauvre point d'indice ne progressait, lui, que de 9,05 %, soit une perte de 15,69 %. L'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT, a ainsi pu chiffrer que la perte de ce seul fait représente 374 € par mois pour un cadre B en fin de carrière, 287 € pour un cadre C, et 438 € pour un cadre A normal. Et je répète qu'il s'agit là des manques à gagner mensuelles, et ce, sur le seul traitement indiciaire.

« C'est pourquoi la CGT réaffirme son exigence du rattrapage intégral des pertes de pouvoir d'achat par l'augmentation de la valeur du point et son indexation sur l'augmentation du panier des dépenses

courantes et des dépenses contraintes.

« Je névoquerai pas ici la question des régimes indemnitaires qui mériterait pourtant de plus amples développements.

« Mais je voudrais ajouter cependant quelques mots concernant un autre facteur de pertes de pouvoir d'achat : ce sont les prélèvements opérés sur nos rémunérations. Ces prélèvements qui augmentent sans cesse et qui font que si l'on ne change pas d'échelon ou de grade, on peut se retrouver à voir baisser d'un mois sur l'autre le montant au bas de sa feuille de paie.

« Je rappellerai par exemple que la Contribution Sociale Généralisée, la CSG, qui touche l'ensemble des revenus, y compris les plus modestes, y compris ceux qui échappent à l'impôt sur le revenu, a été créée par la Loi de Finances du 28 décembre 1990.

À l'origine son taux était de 1,10 %. Il a été porté à 2,40 % en 1993, puis 3,40 % en 1997 et enfin à 7,50 % en 1998, taux encore en vigueur pour les traitements, salaires et pensions. Ce qui représente une multiplication par 7 de la CSG en 8 ans. Rappelons qu'aujourd'hui les recettes de la CSG représentent un montant supérieur à l'impôt sur le revenu. S'y est ajouté en 1996 la CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale), ainsi que divers autres « prélèvements sociaux » supplémentaires depuis.

« Je rappelle également que la contribution retraite agent prélevée sur le traitement brut est passée de 7,85 % en 2010 à 9,14 % en 2014, et il est d'ores et déjà prévu de la porter à 11,10 % en 2020, **ce qui représente d'ores et déjà de 30 à 40 € par mois de diminution sur la feuille de paie.**

« Et encore ne s'agit-il là que de quelques uns des multiples facteurs d'érosion et de grignotage du pouvoir d'achat que nous subissons depuis trop longtemps.

« La seule perspective d'amélioration de leur condition matérielle demeure donc pour les agents la progression de leur carrière, dans laquelle l'évaluation joue un rôle majeur. C'est pour la CGT Finances publiques l'occasion de réaffirmer sa revendication traditionnelle, et plus que jamais actuelle, de la carrière linéaire. Mais pour ce qui concerne l'évaluation, nous entendons encourager tous les agents, à qui l'on demande chaque jour de faire leur maximum dans des conditions toujours plus difficiles, avec toujours moins d'effectifs et de moyens, à demander tous : un seul taux, le maximum. Nous dénonçons à cette occasion les quotas arbitraires de distribution des marges de progression, qui n'ont pour but que de diviser les agents en créant entre eux une concurrence et une disparité, artificielles, infondées et nuisibles.

« C'est pourquoi le recours de Roger BUFFETEAU a pour but de souligner que cette descente aux enfers vers la paupérisation des fonctionnaires est inacceptable et nous ne l'acceptons pas, qu'elle doit cesser. **Nous demandons que l'administration, nationale mais aussi locale, reconnaisse notre dû, et qu'elle cesse de nous opposer un contingentement parfaitement idéologique, et des « contraintes budgétaires » qui n'ont pour objet que de satisfaire les marchés financiers. C'est pour la CGT une question de dignité, et nous ne lâcherons pas sur ce dossier. »**

\*\*\*\*\*

Nous avons demandé que cette intervention **soit intégralement portée au Procès-Verbal de la CAP.**

Nous avons enfin argumenté notamment que l'accumulation des pertes incessantes de pouvoir d'achat conduisent à une véritable dévalorisation du statut social des fonctionnaires.

Le président a répondu que la CAP ne peut se prononcer que sur les arguments concernant le cas particulier du dossier, et d'autres membres de la parité administrative ont affirmé que le système a des effets positifs et permet de reconnaître à leur juste valeur les agents, comme en témoigne, selon eux, le faible nombre de recours devant les CAPL. Ils ont prétendu que les arbitrages ne témoignent nullement d'un mauvais esprit des chefs de service, et ont écarté les points négatifs que nous soulevions.

La direction a été quelque peu bousculée par notre angle d'attaque et n'a pu répondre que sur ses généralités habituelles, mais **gageons que si un grand nombre de collègues engageaient une telle action, le système se verrait sans doute vite bloqué et montrerait ses limites...**



En cette année de renouvellement des représentants du personnel dans les structures paritaires (élections professionnelles en décembre 2014), nous tenons à insister sur la nécessité pour tous de faire preuve de la plus grande vigilance quant à « l'évaluation » portée par la hiérarchie sur chacun d'entre nous, car elle a une incidence directe tant sur la carrière que sur ce que nous touchons à la fin du mois, mais également sur la nécessité d'élire des représentants qui soient à la fois compétents techniquement et pragmatiques sur le terrain, mais aussi rigoureux sur les principes du syndicalisme en matière de défense des intérêts collectifs des agents sans rien céder sur ce terrain, ni à l'administration, ni au gouvernement. À la CGT, cette pratique est la nôtre, et nous entendons la poursuivre, avec tous les agents qui nous feront confiance en nous accordant leurs suffrages. Afin que vous puissiez tous dire avec nous : « Le syndicat, à

nous, les délégués à notre service ! »

**Questions diverses :**

En questions diverses, la CGT a posé le problème du report de la CAP B de mutation a été fixé au 24 juillet après midi tout en soulignant qu'elle était de plus en plus tard et que de plus en plus de problèmes allaient se poser pour les agents affectés lors de cette CAP.

